

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 15 octobre 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Daniel, Pavageau, Forget, Petit, Mrs. Léon, Biardeau, Mayaud, Touzet, Jouot, Renaud.

Absent (s) : Mme Chatonnet (excusée), Vannier, M. Porter

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 17 septembre 2019
- Signature convention : Adhésion de Prissac au réseau de lecture publique du PNR Brenne
- Délibération indemnités trésorier 2019
- Résolution maintien de la ligne POLT, rétablissement d'une desserte satisfaisante en gare d'Argenton-sur-Creuse
- Motion réforme des trésoreries
- Travaux revêtement réalisé rue de la Pompe
- Classement chemin communal des Filouses
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 17 septembre 2019

En l'absence de remarques, le compte rendu du 17 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Signature convention : Adhésion de Prissac au réseau de lecture publique du PNR Brenne

Le Maire indique que la commune de Prissac s'est associée aux collectivités du Parc de la Brenne gérant une médiathèque, pour faire partie du réseau de lecture publique « CLIC » Culture et Lecture Inter Communale de la Brenne. Cette adhésion permet :

- le partage d'informations entre professionnels et le prêt de documents entre les médiathèques du territoire,
- la gestion du réseau, par l'utilisation du logiciel « Nanook » acquis par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse qui en assure l'administration

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention doit être signée chaque année avec la Communauté de communes Brenne Val de Creuse.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise le maire :

- **à signer la convention avec la CDC Brenne Val de Creuse chaque année tant que les conditions de la convention initiale ne seront pas modifiées**
- **à régler à la CDC Brenne Val de Creuse la part de la commune de Prissac correspondant au coût d'exploitation du logiciel Nanook (210 € par an).**

3. Délibération indemnité du Trésorier 2019

Le conseil municipal doit, chaque année, statuer sur le taux de l'indemnité à allouer au percepteur, à partir d'un état liquidatif préparé par les services de la trésorerie en référence à un texte officiel. Considérant la qualité du service rendu par le percepteur, le maire propose de lui allouer 100 % de l'indemnité calculée soit 417,49 €.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer au trésorier l'indemnité de 417,49 €.

4. Résolution ligne POLT, rétablissement d'une desserte en gare d'Argenton-sur-Creuse

Vu les premières propositions de la société Flix pour une exploitation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) supprimant tous les arrêts dans les gares intermédiaires, dont pour l'Indre, Argenton et Issoudun, et alors que le gouvernement s'est engagé pour que les lignes TET, (Train d'Equilibre du Territoire, dont POLT fait partie), ne soient pas privatisées.

Vu la période de travaux extrêmement lourds et longs qui vont impacter la qualité de la desserte ferroviaire de la ligne POLT pendant les six années à venir.

Le conseil municipal de Prissac à l'unanimité demande :

- **que la ligne POLT soit mise hors du champ de l'ouverture à la concurrence et que soit garanti, durant les travaux, au minimum un aller-retour sans correspondance chaque jour avec un départ le matin et le soir depuis Argenton vers Paris et depuis Paris vers Argenton.**
- **que parallèlement le travail de concertation se poursuive avec la SNCF et les décideurs, afin de garantir à Argenton, de façon pérenne, la meilleure desserte possible, répondant aux besoins de tous les usagers de la ligne POLT.**
- **le maintien du guichet aux heures d'ouverture actuelles.**
- **le maintien du poste d'agent de circulation en gare d'Argenton, indispensable à la sécurité des voyageurs et au service d'aide aux personnes à mobilité réduite.**

5. Motion réforme des trésoreries

La motion des associations des Maires ruraux et des Maires de France précise que suite aux annonces du ministre de l'Action et des Comptes publics M. Gérard DARMANIN, relatives à la réforme de l'administration fiscale, les directions départementales de la Direction Générale des finances publiques « consultent » les élus... de manière disparate et parfois très minimaliste.

Les associations départementales des maires ruraux et des maires de France, craignent la disparition des trésoreries actuelles, avec pour conséquences, une réduction notoire des services pour les citoyens, pour les acteurs économiques ou pour les collectivités en matière de gestion, comme celle des régies par exemple.

Le descriptif précis des modalités de fonctionnement des nouvelles structures DDFIP sont insuffisants et dans bien des cas, incompatibles avec l'exigence du Président de la République lui-même, qui parle de 30 minutes d'accès maximum pour disposer d'un contact humain avec les services de l'Etat.

Après en avoir débattu et constatant le retrait sur les territoires, de nombreux services rendus par les services de l'Etat, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette motion.

6. Travaux revêtement de la rue de la Pompe

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux rue de la Pompe ont été réalisés récemment. Le résultat n'est pas satisfaisant. La CDC MOVA qui suit ce chantier pour le compte de la commune a refusé de signer la réception du chantier et a demandé à l'entreprise de reprendre cet ouvrage. Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec un responsable de l'entreprise. Le Maire indique que la commune de Prissac ne règlera pas le montant de ces travaux, tant que la voirie ne sera pas refaite correctement.

7. Classement chemin communal des Filouses

Au précédent conseil municipal le Maire avait évoqué la situation du chemin communal, entre les lieux-dits La Filouse et La Petite Filouse, pour lequel il envisageait de demander un devis pour le revêtir et ainsi le classer en

route communale. Une fois ce reclassement effectué, la route aurait pu ensuite bénéficier d'un entretien par la CDCMOVA. Le devis a été réceptionné, il s'élève à 54 547 € HT.

Après en avoir débattu, considérant le nombre peu important d'utilisateurs et le montant important des travaux, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition. Le chemin continuera à être entretenu par la commune par la mise en place de cailloux.

8. Questions diverses

Stade multisport "City-stade"

Le Maire informe le conseil municipal que la commune vient d'obtenir pour ce projet la réponse à sa demande de subvention CNDS (Fonds de développement du sport), soit 18 000 € (50 % du coût). En plus, une subvention complémentaire de 11 400 € peut être espérée auprès du Conseil départemental au titre du FAR sport, le dossier est en cours. Le financement avoisinera alors 80 %, laissant à la charge de la commune seulement 20 %.

Hangar des associations

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'implantation du bâtiment ont été réalisés ainsi que le coulage des fondations. Le montage du bâtiment est prévu prochainement.

Parcours de santé étang communal

Le parcours de santé à l'étang communal est installé en quasi totalité. Il reste une structure à mettre en place qui n'a pas été livrée par le transporteur.

Internet

Une étude a été demandé auprès de l'informaticien avec lequel la commune travaille, pour tenter de trouver une solution par une couverture WIFI 4G dans un rayon allant du stade jusqu'à l'étang en passant par la salle Gaston Chéreau. Une réponse est attendue avec description des dispositifs possibles à mettre en place et leur coût. La commune a bien déposé une demande de subvention WIFI4EU auprès de l'Europe dans le cadre d'un appel à projet, mais aucune réponse n'est parvenue, ce qui laisse à penser que le dossier n'a pas été retenu.

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de L'Indre dans le cadre de la résorption des zones blanches étudie la possibilité d'implanter une antenne relais entre la commune de Chalais et Prissac pour améliorer la qualité du réseau de téléphonie.

Par ailleurs, il indique que la fibre pourrait être déployée chez les particuliers, selon le calendrier suivant :

- 2020 Commune de Saint Benoit-du-sault
- 2021 Commune de Chaillac
- 2022 Commune de Prissac

Journal le Tambour

La prochaine édition du Tambour de Prissac est en préparation et paraîtra à la fin du mois.

Salle Gaston Chéreau

Un membre de l'activité gymnastique de Familles Rurales, indique que les tapis de sol entreposés en haut des armoires de la salle Gaston Chéreau sont difficilement accessibles.

Afin de résoudre ce problème, une rencontre sur place entre le président de l'association de Familles Rurales et le Maire est envisagée.

Téléthon 2019

Il est rappelé que le lancement de cette manifestation intercommunale se fera vendredi 6 décembre à Prissac, avant le repas prévu salle Gaston Chéreau. De nombreuses animations seront organisées : vente de brioches, concours de flippers et baby-foot, dictées, vente d'objets, concours de Playsation, chants dans les villages etc... Le repas de clôture aura lieu à Mauvières le samedi soir.

Musée

L'enlèvement du tas de ferraille, à nouveau enfoui dans les herbes, est demandé ; un tri préalable devant être fait, un devis sera préalablement demandé.

Le Maire informe le conseil municipal que le samedi 2 novembre une journée de réflexion autour du devenir et développement du musée est organisée avec les différents acteurs locaux. Les élus sont vivement encouragés à participer.

Transports scolaires

Un conseiller municipal demande au Maire si l'association des Maires de L'Indre a obtenu une réponse au courrier adressé au Conseil Régional pour l'assouplissement du règlement des transports scolaires.

L'association des Maires de l'Indre sera questionnée.

Abattage d'un arbre mort Bas de Vouhet

Le Maire informe le conseil municipal qu'un arbre mort menace de tomber au Bas de Vouhet. En raison de son emplacement, il est difficile de déterminer qui en est propriétaire entre la commune et deux particuliers voisins.

Le Conseil municipal accepte la proposition du Maire de faire abattre cet arbre, avec partage des frais estimés à 750 € HT, entre la commune et les deux voisins concernés et de laisser à ces derniers le bois.

Travaux d'amélioration du centre bourg

Le Maire rappelle aux élus que la commission d'appel d'offres se réunit vendredi 18 octobre à 11H pour procéder à l'ouverture des plis.

Projets éoliens

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, le Maire avait fait savoir qu'une entreprise était venue en mairie proposer un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. Le conseil municipal avait demandé des informations complémentaires avant de donner réponse. Un conseiller demande de relancer ce dossier afin de pouvoir donner un avis.

Pesticide

Le Maire donne lecture d'une motion de l'association des maires concernant l'utilisation des pesticides à proximité des habitations. Après en avoir débattu, le Maire décide qu'il ne prendra aucun arrêté concernant ce sujet.

Prochaine réunion du conseil municipal le 5 novembre 2019 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 15